

ARRETE  
*portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en*  
**Master**  
*1ère année*  
**MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES**  
*parcours Qualité, sécurité, environnement*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup>

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

**Master**  
**1ère année**  
**MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES**  
**parcours Qualité, sécurité, environnement**

est composée comme suit :

- Madame BOUJENDAR Sarah, maître de conférences
- Madame DE CONTO CASALTA Christine, vacataire - non fonctionnaire
- Monsieur EL AKREMI Assâad, professeur des universités
- Madame GUERIN Justyna Kunicka, vacataire - non fonctionnaire

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 01/02/2023

Le Directeur de l'Ecole de Management,  
Hervé PENAN

Le Président de l'Université,  
Hugues KENFACK

